

## Sommaire chronologique

|   |   |
|---|---|
| Notes du DORQS des 4 et 14 juin 2007<br>Modifications concernant les structures de l'ANPE .....   | 2 |
| Décision n°2007-796 du 22 juin 2007<br>Classement des directions régionales d'outre mer.....  | 3 |
| Décision n°2007-878 du 29 juin 2007<br>Modification de la décision n°2007-724 du 31 mai 2007 relative à l'autorisation d'ouverture et<br>règlement de la sélection externe sur épreuves de conseiller à l'ANPE (sélection sur diplôme)..... | 4 |
| Textes signalés.....  | 5 |

## Notes du DORQS des 4 et 14 juin 2007

### Modifications concernant les structures de l'ANPE

Note DORQS n°2007-122 du 4 juin 2007 relative au changement de libellé d'unités spécialisées en Ile-de-France à compter du 1er mai 2007 :

- l'unité spécialisée culture spectacle devient l'unité spécialisée spectacle Paris Alhambra ;
- l'unité spécialisée culture spectacle Saint Denis devient l'unité spécialisée spectacle Saint Denis Georges Méliès ;
- l'unité spécialisée culture spectacle Boulogne devient l'unité spécialisée spectacle Boulogne Claude Santelli ;
- l'unité spécialisée cadres Paris Gare de Lyon devient l'unité spécialisée cadres Paris Bercy ;
- l'unité spécialisée cadres Paris Saint Lazare devient l'unité spécialisée cadres Paris Lafayette ;
- l'unité spécialisée cadres Paris Est devient l'unité spécialisée cadres Paris Magenta.

Note DORQS n°2007-146 du 4 juin 2007 relative à la création de l'unité spécialisé spectacle Saint-Denis Georges Méliès (Ile-de-France) à compter du 1er septembre 2007.

Note DORQS n°2007-147 du 4 juin 2007 relative à la création de l'unité spécialisé spectacle Paris Jean Renoir (Ile-de-France) à compter du 1er septembre 2007.

Note DORQS n°2007-152 du 4 juin 2007 relative à la création de la direction déléguée territoire régional culture spectacle (Ile-de-France) à compter du 1er mai 2007.

Note DORQS n°2007-153 du 4 juin 2007 relative à la création de la direction déléguée territoire régional cadres (Ile-de-France) à compter du 1er mai 2007.

Note DORQS n°2007-154 du 4 juin 2007 relative au rattachement :

- de l'unité spécialisée spectacle Claude Santelli à la direction déléguée territoire régional culture spectacle (Ile-de-France) à compter du 1er mai 2007.
- de l'unité spécialisée spectacle Paris Alhambra à la direction déléguée territoire régional culture spectacle (Ile-de-France) à compter du 1er mai 2007.
- de l'unité spécialisée cadres Paris Lafayette à la direction déléguée territoire régional cadres (Ile-de-France) à compter du 1er mai 2007.
- de l'unité spécialisée cadres Paris Bercy à la direction déléguée territoire régional cadres (Ile-de-France) à compter du 1er mai 2007.
- de l'unité spécialisée cadres Paris La Défense à la direction déléguée territoire régional cadres (Ile-de-France) à compter du 1er mai 2007. A compter du 1<sup>er</sup> octobre – date à confirmer – elle deviendra l'unité spécialisée cadres Nanterre.
- du point relais La Ferté Alais à l'agence locale de Corbeil (Ile-de-France) à compter du 1er mai 2007.

Note DORQS n°2007-165 du 14 juin 2007 relative à la suppression du point relais jeunes diplômés (Midi-Pyrénées) à compter du 1er juin 2007.

Note DORQS n°2007-167 du 14 juin 2007 relative au rattachement de la plateforme de vocation de l'Aisne (Picardie) à l'agence locale de Saint Quentin Cordier à compter du 13 juin 2007.

**Décision n°2007-796 du 22 juin 2007**

**Classement des directions régionales d'outre mer**

Le directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le code du travail et notamment ses articles R. 311-7 et R. 311-4-1 à R 311-4-22,

Vu le décret n°2007-455 du 27 mars 2007 relatif à l'ANPE,

Vu le décret n°2003-1370 modifié du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents de contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le décret n°2004-386 du 28 avril 2004 relatif au régime indemnitaire des agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2004-37 du 2 janvier 2004 portant classement des directions déléguées et régionales en deux groupes,

Décide,

Article unique

Les directions régionales de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion sont classées dans le groupe 2 à compter du 1er juillet 2007.

Fait à Noisy-le-Grand, le 22 juin 2007.

Le directeur général,  
Christian Charpy

**Décision n°2007-878 du 29 juin 2007**

**Modification de la décision n°2007-724 du 31 mai 2007 relative à l'autorisation d'ouverture et règlement de la sélection externe sur épreuves de conseiller à l'ANPE (sélection sur diplôme)**

Le directeur général,

Vu les articles L.311-7 et R.311-4-1 à R.311-4-22 du code du travail,

Vu le décret n°2003-1370 modifié du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi et notamment son article 7,

Vu la décision du directeur général n°2007-724 du 31 mai 2007 relative à l'autorisation d'ouverture et au règlement d'une sélection externe sur épreuves de conseiller à l'ANPE (sélection sur diplôme),

Décide :

Article 1

La date de forclusion des candidatures à la sélection externe sur épreuves de conseiller à l'ANPE, initialement prévue le samedi 30 juin 2007 est repoussée au jeudi 5 juillet 2007 à minuit, le cachet de La Poste faisant foi, dans les régions suivantes :

- Alsace, Ile-de-France, Centre et Rhône-Alpes.

Article 2

La date de forclusion des candidatures à la sélection externe sur épreuves de conseiller à l'ANPE, initialement prévue le samedi 30 juin 2007 pour la région Guadeloupe et le 5 juillet 2007 pour la région du Limousin reste inchangée.

Tout dossier posté après la date de forclusion, le cachet de La Poste faisant foi, sera déclaré irrecevable.

Fait à Noisy-le-Grand, le 29 juin 2007.

Pour le directeur général,  
par délégation,  
le directeur des affaires sociales,  
de l'emploi et des conditions de travail  
M. Rashid

**Textes signalés**

Note DASECT-ENC n° 2007-112 du 29 juin 2007 relative au 4e mouvement 2007 pour les emplois du niveau V/A et V/B - additif